Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_023_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Catherine TIENGOU, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Délibération n°2026-023

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 13 Pouvoirs : 7

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
ACCORD DE TERRITOIRE BAIE DE SAINT-BRIEUC 2026-2028

Lamballe Terre & Mer est engagée dans l'accord de territoire *(anciennement Contrat Territorial)* de Bassin Versant/Plan de Lutte contre les Algues Vertes *(PLAV)* « Baie de Saint-Brieuc », porté par le

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_023_DELIB-DE

Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc. En lien avec ses statuts, elle est Maître d'ouvrage d'une partie des actions mises en œuvre sur les bassins versants Gouëssant, Islet et Flora.

Pour faire suite à l'avenant contractualisé pour l'année 2025, et pour se caler sur le calendrier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les modalités de son 12ème programme *(taux de financement globalement revus à la baisse et priorisant les masses d'eau basculantes vers le bon état écologique)*, il est nécessaire de présenter et valider le programme d'actions 2026-2028 prévu sous maîtrise d'ouvrage Lamballe Terre & Mer, en vue d'autoriser le Président à signer ledit Accord de territoire et de bénéficier des aides financières associées, dès le 1er janvier 2026.

L'Agence de l'eau souhaite, par ailleurs, que les actions concernant le « petit cycle de l'eau » figurent également dans l'accord de territoire, certaines pouvant par ce biais bénéficier d'un taux de subvention bonifié, si elles figurent dans la liste des SAP *(Système d'Assainissement Prioritaire)*. La seule STEP de Lamballe Terre & Mer, située sur le bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc et figurant dans la liste actualisée des SAP, est la STEP regroupant les systèmes d'assainissement de Plédéliac, Saint-Rieul et Trégomar.

Pour la période 2026-2028 *(3 ans)*, il est donc proposé les actions et les dépenses prévisionnelles subventionnables suivantes, à charge de Lamballe Terre & Mer et se répartissant comme suit :

Actions sous maîtrise d'ouvrage Lamballe Terre & Mer	**Dépenses prévisionnelles subventionnables 2026-2028**	**Subventions** *(Etat, AELB, Région, CD22)*	**Reste à charge LTM**
Milieux aquatiques hydromorphologie (animation, études et travaux) – Hors grande continuité	405 000 €	80%	81 000 €
Actions agricoles « phyto »	177 000 €	20%	141 600 €
Suivis qualités de l'Eau	125 000 €	60%	50 000 €
Communication/sensibilisation	160 000 €	70%	48 000 €
Animation générale	111 000 €	20 %	88 800 €
Sous total actions « grand cycle – hors PLAV »	**978 000 €**		**409 400 €**
Animation agricole, accompagnements des exploitants *(ZSCE)* /Plan de lutte algues vertes	270 000€	100% pour les accompagnements indiv. 70% pour l'animation	18 000 €
Définition et mise en œuvre des aménagements tampons	210 000 €	80%	42 000 €
Accompagnement des producteurs bios	13 000 €	50%	6 500 €
Animation générale PLAV	111 000 €	20 %	88 800 €
Sous total actions « grand cycle – PLAV »	**604 000 €**		**155 305 €**
Total Actions « grand cycle »	**1 582 000 €**		**564 705 €**
Amélioration des performances des systèmes d'assainissement *(STEP et mise en séparatif des réseaux)*	4 500 000 €	50%	2 250 000€
Amélioration de l'efficacité des ouvrages de production et de distribution d'eau potable *(mise en place relève à distance)*	1 000 000 €	50%	500 000 €
Total actions « petit cycle de l'eau »	**5 500 000 €**	**50 %**	**2 750 000 €**

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_023_DELIB-DE

Des avenants seront possibles le cas échéant, à compter de 2027, pour intégrer à l'accord de territoire de nouvelles actions susceptibles d'obtenir des aides financières.

Vu :

- La délibération n°2022-125 du 25 octobre 2022, approuvant l'organisation territoriale, le programme d'actions proposé, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre de l'avenant au contrat territorial Baie de Saint-Brieuc 2022-2024,
- La délibération n°2025-009 du 25 février 2025, approuvant le programme d'actions proposé, l'organisation territoriale, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre de l'avenant au contrat territorial Baie de Saint-Brieuc pour l'année 2025

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage de Lamballe Terre & Mer dans le cadre de l'Accord de territoire « Baie de Saint-Brieuc » 2026-2028,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit accord de territoire et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération ou à en déléguer la signature au Président du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : 2 : M. de SALLIER DUPIN. Mme MERIAN.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

